

CONDITIONS D'ADMISSION EN IFSI à compter de 2019

Suite à l'arrêté du 13 Décembre 2018 relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier, une réforme modifie l'accès à la formation.

TROIS VOIES D'ACCES SONT POSSIBLES :

1) Par la voie de la formation initiale, pour :

- les futurs bacheliers***
- les bacheliers***
- les candidats étrangers bacheliers* dont Infirmiers Hors Union Européenne.**

*** (numéro INE exigé)**

2) Par la voie de la formation professionnelle continue, dans le cadre de la reconversion professionnelle, (justifiant de 3 ans d'expérience), pour :

- les Aides-Soignants et Auxiliaires de Puériculture**
- les bacheliers ou non bacheliers.**

3) Par entrée passerelles santé, pour :

- les candidats titulaires de diplômes paramédicaux et étudiants de médecine générale ayant validé le 1^{er} cycle.**

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION : "INFIRMIER(E)"
à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et d'Aides-Soignants
de CHALETTE-SUR-LOING
(pour la rentrée du LUNDI 02 SEPTEMBRE 2019)



Ouverture au public
de 13 h 45 à 16 h 45
du Lundi au Vendredi

I) INSCRIPTION PAR LA VOIE INITIALE : SUR PARCOURSUP (n° INE exigé)

Pour : Les futurs bacheliers – Les bacheliers – Les Candidats étrangers bacheliers dont les Infirmiers Hors Union Européenne :

- du 22 JANVIER au 14 MARS 2019 (*inscription et formulation des vœux*).
- du 15 MARS au 03 AVRIL 2019 inclus (*finalisation du dossier et confirmation des vœux*).
- du 15 MAI au 19 JUILLET 2019 inclus (*phase d'admission et confirmation d'inscription par le candidat*).

II) INSCRIPTION PAR LA VOIE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE : à l'IFSI

Pour : les candidats (1-2-3) ci-dessous justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale (1607 Heures par année, soit un total de **4821 Heures pour les trois années**), à la **date d'inscription aux épreuves de sélection** (Tout domaine confondu) :

Dates d'inscription à l'Institut de Formation :

- du 16 JANVIER au 27 FEVRIER 2019 inclus (cachet de la poste faisant foi).

Coût de l'inscription aux épreuves de sélection à l'IFSI :

- 130 euros.

1 - Pour les Candidats titulaires de l'attestation du jury de présélection délivrée par l'ARS en 2017 ou en 2018 :

- Entretien (sur convocation)
- Sous-épreuve écrite : calculs simples organisés par l'IFSI : **MERCREDI 27 MARS 2019**.

2 - Pour les candidats avec bac(*) ou sans bac et sans attestation ARS (justifiant de 4821 heures d'expérience professionnelle) :

- Entretien (sur convocation)
- Epreuve écrite : rédaction/réponse questions + calculs simples organisés par l'IFSI : **MERCREDI 27 MARS 2019**.

3 - Pour les aides-soignants et les auxiliaires de puériculture : (justifiant de 4821 heures d'expérience professionnelle) :

Bacheliers(*) ou non Bacheliers

- Epreuve de sélection organisée par l'IFSI : Analyse écrite de 3 situations professionnelles : **MERCREDI 27 MARS 2019**.

(*) Les Bacheliers peuvent s'inscrire par la voie de la formation professionnelle continue et par Parcoursup.

Pour les candidats 1- 2- 3 ci-dessus, le dossier sera déclaré irrecevable dans les cas suivants :

- Si votre envoi n'a pas été suffisamment affranchi (refus de payer les taxes demandées par la Poste).
- S'il a été posté après le 27 Février 2019.
- **TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE.**

Demande du dossier, puis envoi postal des pièces de ce dossier, à l'adresse suivante :

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANT(E)S
Rue du Château - 45120 CHALETTE-SUR-LOING - Tél. 02 38 95 95 95
(situé derrière la Mairie de Châlette-Sur-Loing)
(L'IFSI est ouvert au public de 13 h 45 à 16 h 45 du Lundi au Vendredi).

dans les locaux de :

L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANT(E)S
Rue du Château - 45120 CHALETTE-SUR-LOING

D'autre part, des réunions d'informations sont organisées pour le public (*sans inscription au préalable*) les jours suivants, à **15 HEURES**, à l'I.F.S.I. de Châlette-Sur-Loing : **MERCREDI 16 JANVIER 2019** et **MERCREDI 06 FEVRIER 2019** (Durée réunion : **2 h environ**), portant sur la *présentation des conditions d'admission, la présentation de la formation et de la profession, la visite de l'institut de formation et échanges avec les Etudiants*.